

inscriptions rentrée scolaire 2024-2025

ÉCOLE

Inscriptions

Les inscriptions des enfants entrant en maternelle ou changeant d'école suite à un déménagement seront enregistrées jusqu'au 28 juin 2024.

Concernant les entrées en Toute Petite Section (TPS), la procédure retenue est celle de la préinscription et les familles seront informées ultérieurement de l'inscription définitive.

Les demandes de dérogation présentées par les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une autre école que celle de leur secteur doivent être motivées. Le maire de la commune de résidence se prononce et la décision finale revient au maire de la commune où se situe l'école demandée par la famille.

Rappel législatif : « Lorsqu'il n'y a pas d'école dans votre commune, vous pouvez inscrire votre enfant dans l'école d'une commune proche sans l'accord préalable du maire de votre commune de résidence. »

Documents nécessaires

Les parents doivent apporter le **livret de famille**, un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** et une **photocopie du carnet de santé** (vaccinations obligatoires à jour) ou un certificat de contre-indication.

Les parents divorcés ou séparés procurent un extrait du jugement relatif à la garde de l'enfant. En l'absence de jugement, une attestation sur l'honneur des deux parents fixant la résidence de l'enfant devra être fournie.

RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE MUNICIPALE

Inscriptions

Les inscriptions des enfants scolarisés à l'école de Coulanges-sur-Yonne se feront jusqu'au 28 juin 2024. Tous les enfants concernés doivent être inscrits, même ceux qui l'étaient pendant l'année scolaire 2023-2024.

Document nécessaire

Les responsables des enfants devront avoir impérativement transmis au secrétariat de la mairie de Coulanges une copie de l'**attestation d'assurance** de l'enfant, autre que l'exemplaire fourni pour l'école, **avant le 09 septembre 2024, délai de rigueur. Sans ce document, tout enfant, même inscrit, ne sera admis ni à la restauration scolaire, ni à la garderie municipale.**

Permanences des **inscriptions** pour l'école, la restauration scolaire et la garderie municipale
Mercredi 15 mai 2024 de 14h30 à 17h30 **Samedi 25 mai 2024 de 10h00 à 12h30**
à la **Mairie de Coulanges-sur-Yonne**

IMPORTANT

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune : www.coulanges-sur-yonne.fr. Elles devront être rendues complétées par les familles le jour de la permanence pour limiter le temps de présence dans les locaux de la mairie. Les documents nécessaires devront être joints. Il sera également possible de récupérer les dossiers d'inscription pour le périscolaire du mercredi.

Première **vente des tickets** de cantine et de garderie municipale
Lundi 26 août 2024 de 14h30 à 17h30
à la **Mairie de Coulanges-sur-Yonne**